


<b>Numéro</b>	DL170613-BP01	 Illkirch-Graffenstaden
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Domaines de compétences par thèmes – Environnement	
<b>Objet</b>	Avis au sujet du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations

#### Conseil Municipal du 29 juin 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-neuf juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Claude FROEHLY, Maire.

#### **Etaient présents :**

Monsieur Claude FROEHLY, Maire, Madame Séverine MAGDELAINÉ, Monsieur Emmanuel BACHMANN, Madame Martine CASTELLON, Monsieur Richard HAMM, Madame Huguette HECKEL, Monsieur Bernard LUTTMANN, Madame Pascale-Eva GENDRAULT, Monsieur Henri KRAUTH, Madame Françoise SCHERER, Monsieur Naoufel GASMI, adjoints, Madame Edith ROZANT, Madame Dominique GUILLIEN-ISENMANN, Monsieur Jacques BIGOT, Monsieur Patrick FENDER, Monsieur Alain SAUNIER, Monsieur Michel WAGNER, Monsieur Yves HAUSS, Madame Fabienne COSMO, Madame Catherine MILLOT, Monsieur Emmanuel LOUIS, Madame Sonia LAUBER, Madame Sophie QUINTIN, Madame Tiphaine RICHARD-BOUTE, Monsieur Alain MAZEAU, Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Daniel HAESSIG, Monsieur Serge SCHEUER, Monsieur Thibaud PHILIPPS, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Yvon RICHARD, Conseillers.

#### **Etaient excusés :**

- Madame Carine ERB ayant donné procuration à Monsieur Bernard LUTTMANN
- Madame Carolle HUBER ayant donné procuration à Madame Edith ROZANT
- Monsieur Jérémy DURAND ayant donné procuration à Madame Martine CASTELLON
- Monsieur Baptiste HEINTZ-MACIAS ayant donné procuration à Monsieur Naoufel GASMI

---

Nombre de conseillers présents :	31
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	23 juin 2017
Date de publication délibération :	4 juillet 2017
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	4 juillet 2017

---

Numéro	DL170613-BP01	1/3
Matière	Domaines de compétences par thèmes - Environnement	

## VI. AVIS A L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

### 1. AVIS AU SUJET DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI)

#### Contexte

Les inondations sont les catastrophes naturelles les plus fréquentes en Europe. La France n'échappe pas à ce phénomène naturel qui constitue l'un des risques naturels majeurs les plus prégnants sur le territoire national. L'agglomération de Strasbourg a été touchée à diverses reprises au cours de son histoire par des crues importantes, avec quelquefois des dégâts considérables, en raison notamment de sa position géographique située à la confluence de plusieurs cours d'eau.

Ces différents événements, la demande croissante en matière d'urbanisation et la politique nationale volontariste de prévention des risques d'inondation ont conduit le Préfet du Bas-Rhin à engager dès 2011 l'élaboration de deux plans de prévention des risques d'inondation sur les 28 communes du périmètre initial de l'Eurométropole de Strasbourg (anciennement Communauté Urbaine de Strasbourg).

La direction départementale des territoires du Bas-Rhin, avec l'appui de différents bureaux d'études, a mené un large travail de définition des zones inondables par débordement de cours d'eau et de remontée de la nappe phréatique sur ces 28 communes. Les cours d'eau qui ont été pris en compte dans les modélisations sont notamment l'Ill et ses principaux affluents (Ostwaldergraben, Rhin tortu, Ziegelwasser, etc.), la Bruche et ses affluents (canal de la Bruche, Muhlbach, etc.), l'Ehn, l'Andlau, la Scheer, ainsi que le débordement du Rhin. La nappe phréatique concernée est la nappe phréatique rhénane.

L'ensemble des communes et l'Eurométropole, sont associées à cette démarche en tant que Personnes Publiques et Organismes Associées (PPOA).

La méthodologie d'élaboration du PPRI a reposé sur :

- La modélisation et le partage de l'aléa inondation ;
- La détermination des cotes piézométriques des plus hautes eaux de la nappe par extrapolation statistique ;
- La prise en compte des spécificités des objectifs et enjeux de développement sociaux économiques du territoire ;
- L'interprétation et l'identification du risque à partir du croisement entre l'aléa et les enjeux de développement.

Ainsi, le PPRI a pour objectif de cartographier les zones à risques et de les réglementer. Pour ce faire, le projet de PPRI définit un plan de zonage à portée réglementaire, valant servitude d'utilité publique, accompagné d'un règlement écrit. Ces documents sont donc directement applicables, notamment en ce qui concerne la délivrance des autorisations d'urbanisme.

<b>Numéro</b>	DL170613-BP01	2/3
<b>Matière</b>	Domaines de compétences par thèmes - Environnement	

Après six années de travail, le projet de PPRI est en phase de consultation auprès des PPOA, parmi lesquelles la Ville d'Illkirch-Graffenstaden.

L'avis du Conseil municipal, qui fait l'objet de la présente délibération, est destiné à figurer dans le dossier qui sera mis à l'Enquête Publique qui devrait se dérouler au mois de septembre 2017.

L'Eurométropole de Strasbourg adhère, au niveau des principes, aux orientations du Plan de gestion du risque inondation (PGRI) et elle confirme son adhésion à un projet de PPRI qui répond à l'objectif partagé de protection des biens et personnes face au risque d'inondation, sans toutefois constituer une entrave forte et systématique au développement. Elle a cependant formulé six observations (voir en annexe), dont une concerne directement Illkirch-Graffenstaden, et que cette délibération propose d'appuyer au sujet du sur-aléa d'Erstein :

Le projet de PPRI prend pour hypothèse la défaillance des ouvrages d'Erstein, qui sont par ailleurs reconnus comme résistants à l'aléa de référence (RAR), et font l'objet d'investissements par le gestionnaire.

Le PPRI modélise un « sur-aléa ». Afin de prendre en compte la faible probabilité d'occurrence de ce risque, le PPRI intègre le sur-aléa fort en risque faible à moyen au règlement.

Cependant, le sur-aléa faible à moyen est quant à lui maintenu dans la catégorie du risque faible à moyen au règlement. Plusieurs communes sont concernées par un sur-aléa faible à moyen, dont certaines sur des secteurs de projets.

Plus précisément, l'Eurométropole de Strasbourg porte sur la commune d'Illkirch-Graffenstaden un projet d'implantation d'un cimetière au niveau de la forêt de la Hardt (rue Alfred Kastler). Cette implantation a déjà eu un avis favorable suite à une expertise hydrogéologique, moyennant des prescriptions techniques. Une modification a été introduite dans l'élaboration du PLU de l'Eurométropole en décembre 2016 à cet effet (classement de la zone en UE3).

Compte tenu du contexte très contraint sur le ban communal d'Illkirch, ce secteur représente la seule opportunité de pouvoir y implanter un tel équipement.

En cohérence avec la délibération de l'Eurométropole de Strasbourg, cette délibération demande que le projet d'implantation du cimetière puisse être réalisé, moyennant la validation de sa faisabilité par des expertises fiables, notamment concernant les enjeux sanitaires relatifs au projet, et que les éventuelles demandes de la commune concernant des secteurs soumis à un sur-aléa faible à moyen soient analysées au regard des enjeux socio-économiques et du niveau de risque.

Ces espaces, inclus à l'espace aggloméré de la ville, sont desservis par la rue Jean-Pierre Clause, la rue du 23 Novembre et le chemin des Ondines. Ils sont bordés par un site industriel (HERTA) et par un équipement nautique (piscine de la Hardt).

Antérieurement, ce secteur était classé en zone inondable par submersion ou remontée de nappe (PERI III valant PPRI). Les études préalables menées par la Direction des Services Funéraires de l'Eurométropole de Strasbourg avaient permis de valider ce site comme terrain de projet du nouveau cimetière, d'où le classement UE3 du PLU, approuvé en décembre 2016.

Numéro	DL170613-BP01	3/3
Matière	Domaines de compétences par thèmes - Environnement	

Pour permettre la réalisation de ce projet par l'Eurométropole de Strasbourg, il est demandé que le secteur concerné soit considéré comme urbanisé, conformément à sa situation d'enclavement dans le tissu urbain. Il faut par ailleurs qu'il y soit permis des travaux de remblaiement.

Par un courrier du 22 mai 2017, la commune a fait part à la Direction Départementale des Territoires de ces éléments et une réunion avec les services de l'Etat et de l'Eurométropole de Strasbourg a eu lieu le 20 juin 2017 pour évoquer ce sujet technique.

**Au regard de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :**

**Concernant le sur-aléa d'Erstein, que :**

- ***Le projet d'implantation du cimetière porté par l'Eurométropole à Illkirch-Graffenstaden puisse être maintenu, moyennant la validation de sa faisabilité par des expertises fiables, notamment concernant les enjeux sanitaires relatifs au projet ;***
- ***Le site concerné par ce projet, enclavé en site construit, soit considéré comme faisant partie du secteur urbanisé de la ville et qu'il y soit permis des remblaiements ;***
- ***Les éventuelles demandes de la commune concernant des secteurs soumis à un sur-aléa faible à moyen soient analysées au regard des enjeux socio-économiques et du niveau de risque.***

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte la présente délibération**

**Pour :                   28  
Abstentions :        7**

**Pour extrait conforme**

**Le Maire  
Claude FROEHLY**

